

RETRAITES :

- **Non au projet gouvernemental**
- **Faire entendre nos propositions**



École, budget, décentralisation, retraite, etc...

- *Développer l'action*
- *Débattre et décider de la grève reconductible*
- *Participer aux nouveaux temps forts :*

- Grève dans l'éducation le 19 mai
- Manifestation sur les retraites le 25 mai

Le SNEP en deuil

Anne Maynier, secrétaire départementale du Puy de Dôme, nous a quittés, " sur le terrain ", au cours d'un match de tennis, ce dernier dimanche d'avril.

Cette disparition brutale et prématurée touche profondément les enseignants d'EPS de l'Académie de Clermont et tous les militants qui l'ont côtoyée dans les différentes instances du syndicat.

Malgré les vacances scolaires, ses amis, collègues, les représentants du monde syndical et de l'administration furent nombreux lors de ses obsèques à se recueillir et à rendre un dernier hommage à la militante syndicale, des droits de l'homme, de la paix, ... (1)

C'est un fort et vibrant engagement pour le métier, près de trente années, qui s'interrompt.

" Anne avait la conviction profonde que l'on ne peut faire ce métier de prof petitement, et qu'il faut être vigilant et rebelle contre toutes les injustices, bassesses et indignités.

Anne a aimé les jeunes, l'engagement militant, les activités phy-



siques, les voyages, les spectacles... bref, la vie, et elle s'y est donnée avec passion, acharnement.

Malgré les aléas, les mauvais coups, la maladie, mais aussi avec les bonheurs, tu as toujours tenu le cap du dévouement, de la droiture et de l'attention à ton entourage.

Combien on eu à l'apprécier ? Qui sait le temps et le travail que tu as consacrés à ces collègues, à la défense du métier, et cela grâce au soutien et à la complicité de Michel ton compagnon ?..."

Faisant écho à la voix de la secrétaire académique de Clermont, nous voulons aussi dire à Michel, à ses parents et à tous ses proches combien nous partageons leur chagrin.

1- Michèle Charpin et Serge Chabrol y représentaient la direction nationale.

édito

Une seule orientation : agir pour être entendus !

" On n'est pas dans un marchandage " a assené le Premier ministre. Cette remarque résume toute son orientation sur le dialogue social, dialogue réduit à des affichages publics, quelques mois après les élections. Maintenant, c'est la violence publiquement cachée de mesures particulièrement sévères pour tous les services publics, pour les systèmes de retraites et la décentralisation (1) qui apparaît aux yeux de l'opinion publique. Le service public d'éducation est bien sûr dans cette fenêtre de tir. La récente lettre de cadrage de Raffarin - " L'Etat ne doit pas dépenser un euro de plus en 2004 " - double les suppressions de postes de fonctionnaires d'une invitation à supprimer des missions. La politique de rigueur qui se met en place veut conduire à corseter durablement la satisfaction des besoins sociaux, sinon, rien n'explique pareille volonté.

Il faut négocier ! Et négocier rapidement ! Le gouvernement doit percevoir que les interlocuteurs syndicaux présentent des propositions qui traduisent une demande sociale légitime et porteuses d'intérêts généraux. Toute autre orientation traduirait sa volonté de poursuivre les conflits actuels en tentant de manipuler l'opinion publique ; comment comprendre sinon la fastueuse campagne publicitaire (2) qu'il s'octroie avec les crédits publics ?

Le 13 avril devra se poursuivre (3) et c'est pour cela que nous encourageons les personnels, dans les établissements, à débattre de ces enjeux et à développer les actions de grève, à décider leurs reconductions et à multiplier et diversifier les actions. La hauteur de l'investissement gouvernemental doit nous conduire à nous persuader que les décisions d'aujourd'hui engageant pour les 40 ans à venir, c'est-à-dire, plus qu'une génération ! Le gouvernement se bat ainsi parce qu'il veut créer une situation irréversible pour les années à venir ; c'est pour cela qu'il dramatise à partir de probabilités toutes discutables lorsqu'il affirme qu'il cherche à " sauver les retraites " ! Et pardi ! Nous, nous voudrions leur mort et ne serions pas disposés à discuter d'une réforme véritable !!

La question est bien celle des finances publiques ; l'organisation de leur lente asphyxie cherche à imposer l'idée, la propagande aidant, que la seule issue crédible soit de sabrer dans les dépenses publiques, d'escamoter la réflexion légitime sur la répartition des richesses produites de notre pays, sur le fait qu'elles vont doubler d'ici 2040 ; Nous comprenons mieux ainsi tous les débats autour du budget 2004...et des suivants.

Voilà pourquoi aussi le développement d'actions durables et déterminées, tournées vers l'opinion, soit essentiel afin que nos revendications soient effectivement discutées et prises en compte.

Jean Lafontan
Secrétaire Général
12 mai 2003

1. Nous ne citons pas la douzaine de chantiers du gouvernement Raffarin qui nous intéressent tous à des degrés différents.

2. Près d'1 million d'euros pour le livre de Ferry ! Combien pour l'énorme campagne sur les retraites ?

3. Cet éditorial est écrit la veille du 13.

SOMMAIRE

- Edito p. 2
- Action p. 3
- Le Bac p. 4
- Dossier retraites p. 5 à 7



Excuses

Une grave panne EDF a empêché le SNEP National, les lundi 5 et mardi 6 mai de répondre au téléphone, d'utiliser les outils informatiques, de recevoir et envoyer des fax et des E mail, d'actualiser le site, etc.

Que tous ceux qui en ont été affectés veuillent bien nous en excuser.

AGIR !

Le SNEP et la FSU appellent les collègues, dans chaque établissement et service à :

débattre et décider de la reconduction de la grève et de formes d'actions diversifiées sur les questions de décentralisation, de budget, de rentrée, de retraites, etc. (voir les deux communiqués SNEP et FSU du 9 mai). En même temps, des temps forts unitaires (13 mai, 19 mai, 25 mai) permettront de centraliser, coordonner, fédérer et développer les actions.

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU

(Extraits – intégral sur site FSU)

AMPLIFIER L'ACTION DANS L'UNITE

Le projet de loi sur les retraites désormais connu confirme et aggrave toutes les régressions que nous avons dénoncées : c'est bien une baisse forte et brutale des niveaux de pension qui se profile à un horizon très rapproché (...) S'y ajoutent des mesures nouvelles qui sont autant de reculs supplémentaires (...)

En matière d'éducation, de recherche et de services publics le gouvernement reste sourd aux revendications, il confirme l'appauvrissement des services publics et annonce pour 2004 de nouvelles coupes claires (...)

Il affirme ouvertement sa volonté de passer en force en refusant de prendre en compte la réalité de la mobilisation qui s'étend et la détermination des personnels qu'elle montre, en tentant d'opposer l'opinion publique aux revendications qui sont exprimées ; il révèle la vacuité de son dialogue social.

La FSU appelle à l'élargissement unitaire de la mobilisation pour l'éducation, les services publics et les retraites et à la construction d'un grand mouvement interprofessionnel capable de durer.

Elle invite les personnels à étendre les grèves déjà décidées par les assemblées générales jusqu'au 13 mai, à amplifier les mouvements en cours et à faire du 13 mai une grande journée de grève et de manifestations rassemblant largement les salariés du privé et du public.

Elle appelle à décider, le 13 mai, dans les Assemblées Générales unitaires de reconduire la grève.

Elle les appelle en même temps à tout faire pour contribuer à la construction d'un puissant mouvement interprofessionnel durable et unitaire. Dans cette perspective le 19 mai, jour de la réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique qui examinera le projet de loi sur les retraites et de la réunion du CNESER consacré au projet Ferry de démantèlement du service public d'enseignement supérieur, doit être l'occasion d'une puissante journée de mobilisations pour l'éducation, les services publics et les retraites. C'est aussi le sens de son appel à réussir le 25 mai dans l'unité la plus large une manifestation nationale de très grande ampleur pour la défense de nos régimes de retraites.

le 9 mai 2003



Le 9 mai 2003

FAIRE DE LA RECONDUCTION DE LA GREVE LE MOYEN D'ACTION DANS LES ETABLISSEMENTS

5 journées d'actions de grève et de manifestations ont été impulsées depuis la rentrée scolaire par 5 fédérations syndicales de l'Education nationale sur les questions éducatives et de la décentralisation. Deux journées d'action ont eu lieu sur la question des retraites. Sur l'ensemble de ces fronts, l'action doit se poursuivre.

Le Gouvernement, à cause de l'impopularité de ses mesures, tente un passage en force et se refuse, jusqu'alors, à ouvrir toute négociation qui prenne en compte sérieusement les revendications portées par les syndicats.

Devant l'attitude du Gouvernement et face à la puissante mobilisation de ces journées nationales et des multiples actions engagées dans les académies et départements, les personnels et leurs organisations syndicales doivent accentuer leurs pressions. La journée du 13 mai se prépare dans un climat de participation active aux grèves et manifestations décidées dans de nombreux secteurs.

Le SNEP, dès ce jour, appelle les enseignants d'EPS à élargir l'action en s'engageant dans la reconduction des grèves dans chaque établissement (chaque service), à rencontrer les différents partenaires concernés et les associer à nos luttes, à convaincre ceux qui aujourd'hui hésitent encore, et contraindre ainsi le Gouvernement à annoncer immédiatement des négociations sur tous les sujets motivant les différentes journées de luttes.

Les AG d'établissements (de services) les plus majoritaires possibles, doivent pouvoir démocratiquement décider de cette modalité, veiller à son caractère unitaire, à son contenu, à la continuité de l'action ou son interruption. En même temps elles doivent examiner toutes les possibilités d'extension possible à tous les secteurs professionnels concernés par ces questions. Le SNEP estime aujourd'hui ce choix nécessaire. Il vient à ses yeux compléter et enrichir les dispositifs déjà arrêtés au plan fédéral et en particulier la journée de grève nationale du 19 mai, la perspective unitaire confédérale du 25 mai. Ces deux rendez-vous nationaux doivent connaître un plein succès.

L'ensemble des personnels est appelé à redoubler d'explications auprès des élus, parents, médias... afin que les questions que nous portons soient partagées et soutenues et contribuent à faire reculer le gouvernement.

Le SNEP développera cette orientation auprès de tous ses partenaires syndicaux.

Ambiance

Précision : rendre compte – de façon exhaustive – de tous les messages, appels, courriers, comptes rendus reçus par le secrétariat national du SNEP est impossible. Dans l'article ci-dessous, nous avons tenté (modestement) de rendre compte du bouillonnement de l'activité revendicative, de son sens. Que tous ceux qui n'ont pas été cités ne nous en tiennent pas rigueur !

La journée du 6 Mai a confirmé la poursuite d'une forte mobilisation des personnels de second degré : le taux de grévistes, le nombre et l'ampleur de certaines manifestations (comme à Rouen où le S3 SNEP parle d'une " manifestation impressionnante, revendicative et animée " ou au Havre où " une chaîne humaine de plus de 1500 personnes a encerclé la mairie ". La " sous-médiatisation " (S2 SNEP Gers) des actions en cours irrite et conduit à des initiatives en direction des media (le 9, à RENNES, occupation des locaux de FR3). La FSU Ariège reprend la " une " de Télérama pour dénoncer les " Tontons communicateurs " qui utilisent et monopolisent les media " avec notre argent ". Et nombreux sont ceux qui évoquent l'enjeu de la " bataille médiatique ".

Dans la préparation du 6 Mai et le jour même, les AG de personnels ont été nombreuses. Partout, elles furent l'occasion d'informer et de débattre de la poursuite de l'action et notamment de la reconduction de la grève. A la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Rouen, les enseignants ont – pendant 2 heures – informé les quelques 4 à 500 étudiants STAPS présents des enjeux sur les retraites, la décentralisation, la réforme LMD. Le S3 SNES Créteil note " un mouvement qui s'amplifie dans le second degré dans l'académie, avec 65% de grévistes le 6 Mai et 171 établissements en grève reconductible le lendemain, 225 aujourd'hui ". Au Clg de Villeneuve-Loubet (06), l'unanimité des présents (soit 85% des enseignants) a décidé de reconduire la grève du 6 au 13 mai et chaque matin, à l'entrée de l'établissement, l'information est assurée à l'intention des parents d'élèves dont les 3 associations soutiennent le mouvement. Dans l'Ar-

dèche, c'est en AG départementale rassemblant quelques 150 personnes que la décision a également été prise à l'unanimité moins un refus de vote. Les personnels engagés dans l'action s'organisent pour se transmettre- en temps réel - les informations concernant la mobilisation et les initiatives. Les sites se multiplient, les réseaux sont en permanence activés, les imprimantes n'en finissent pas de crépiter. Et de nombreuses publications circulent comme la " lettre flash " du 64 destinée à " tous ceux qui veulent sauver l'Education Nationale " et dont les rédacteurs précisent que " cette lettre n'entame en rien le budget du ministère ".

Une préoccupation semble de plus en plus partagée : s'adresser à l'opinion publique, aux élus. Les réunions avec les parents sont organisées comme au Cig de Montreuil-Juigné (49) ou au Lycée de Gaillon (27) avec 100 participants. Des tracts sont distribués à leur intention au Cig St Just en Chaussée (60) ou au Cig de Voves (28) pour expliquer les raisons de la mobilisation. A Lorient et à Vannes (56), la journée du 7 a été l'occasion de " tracter " sur les marchés, dans les rues et devant les grands magasins. Un collègue d'Aulnay sous Bois (93) nous envoie le double de la lettre adressée à son député, initiative reprise par plusieurs établissements du secteur de Morlaix (29). Et dans les Pyrénées Atlantiques, des tracts ont été distribués aux lycéens à l'occasion du Festival des Lycées et lors du Championnat de France UNSS de Basket. De son côté, la FSU 77 " s'adresse aux salariés du privé et du public " pendant que les organisations CFDT, CGT, FO, FSU et UNSA du secteur de Draguignan (83) diffusent un tract " Retraites : on liquide / Education : on brade ".

La plupart des établissements, secteurs et départements mobilisés a décidé d'un plan d'initiatives pour la période du 6 au 13 mai. Des manifestations sont prévues le 9 : régionales comme à Marseille, à Rennes (après un pique-nique géant devant le rectorat), départementales comme à Mont de Marsan (40), à Nantes devant l'I.A 44 ou au péage de Gerzat (63). Le lendemain (samedi 10), une manifestation " pour la défense du service public d'éducation " est organisée à Toulouse à l'appel de la FCPE 31 et de l'intersyndicale 31 alors qu'on pique-niquera sur la place de la

Le lundi 19 mai, un nouveau temps fort dans l'éducation, avec grève

**FAEN – FERC-CGT – FSU – SGEN-CFDT –
UNSA Education**

POUR SUIVRE ET AMPLIFIER L'ACTION

(Extraits)

La grève et les manifestations du 6 mai montrent la permanence d'une mobilisation importante. (...) Cette mobilisation doit se poursuivre aussi bien sur les questions d'éducation, de service public que de retraites. Il s'agit de construire un mouvement dans la durée, rassemblant le plus largement possible et s'appuyant sur les initiatives prises au plan local. (...) Les 5 fédérations appellent donc les personnels :
– à poursuivre, étendre, et amplifier le mouvement de grève et de manifestation
– à participer à la réussite de l'action interprofessionnelle du 13 mai sur les retraites
Les fédérations estiment nécessaire un nouveau temps fort national d'action permettant de fédérer l'ensemble des mouvements en cours. Sans préjuger des décisions des confédérations et des organisations de fonctionnaires, le 19 mai, jour de la réunion à la fois des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique et du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pourrait en être l'occasion...

le 6 mai 2003

Expectative concernant le Bac

Au moment où ces lignes sont écrites, personne ne connaît ni la nature ni le terme du mouvement social qui s'engage. La situation est ouverte et ce sont les personnels et les salariés qui vont en dernier ressort décider de la suite des choses.

Le SNEP (voir communiqué) vient de s'exprimer sur le Bac 2003 à partir des éléments qu'il maîtrise. Chacun comprendra notre détermination à ne pas léser les élèves et leurs familles même si nous convenons que ce point de vue est discutable. Il s'agit pour nous d'une ligne stratégique consistant à ne pas s'isoler des usagers du service public, de l'opinion publique. S'agissant du Bac 2004, nous ne connaissons pas aujourd'hui les résultats des travaux de la commission nationale, nous savons encore moins ce que l'administration compte en faire. C'est un terrain sur lequel elle communique peu... Nous allons une nouvelle fois l'interroger. Tous les problèmes ont été repérés, ils sont divers et méritent tous des traitements sérieux. Le Bac " 2004 " doit montrer la capacité de l'administration à entendre et comprendre les problèmes posés par les personnels, leur apporter progressivement de véritables réponses.

Nous appelons les collègues des lycées à se réunir, à faire des bilans de la session 2003, à exprimer leurs exigences, à les faire connaître aux conseils d'établissement, aux autorités académiques.

Alain Becker

Le 25 mai, manifestation nationale unitaire à Paris pour les retraites

L'objectif c'est de réussir une énorme manifestation. Venez nombreux. Prenez contact immédiatement avec les sections départementales SNEP et FSU pour l'organisation des déplacements.

Communiqué commun CGT – UNSA – FSU

La CGT, l'UNSA et la FSU se sont rencontrées le mercredi 7 mai 2003 pour examiner le principe et les conditions de préparation d'une manifestation nationale pour une réforme consolidant et garantissant l'avenir de nos régimes de retraite.

Le succès qui s'annonce de la journée unitaire d'actions, de manifestations et de grèves du 13 mai est une étape dans le processus de mobilisation qui doit se poursuivre et s'élargir.

Une grande manifestation nationale à Paris le dimanche 25 mai, 3 jours avant que le gouvernement n'arrête son projet de loi sur la réforme des retraites, sera un nouveau moyen pour les salariés du public et du privé, les retraités et de là pour les citoyens de peser pour modifier des choix gouvernementaux inacceptables. La CGT, l'UNSA et la FSU souhaitent l'élargissement de l'initiative à toutes les organisations syndicales. Elles appellent leurs responsables à tous les niveaux, à se rencontrer pour élargir la mobilisation et préparer ce nouveau rendez-vous.

Le 7 mai 2003

Paris, le 7 mai 2003

A propos des examens 2003

De nombreux collègues nous interrogent à propos des examens EPS dans le contexte des actions revendicatives diverses qui se développent légitimement aujourd'hui dans les lycées et les lycées professionnels. A cette date et dans l'attente du Conseil Délébatif National des 15 et 16 mai prochains, la direction nationale du SNEP souhaite faire connaître sa position :

- Les élèves inscrits aux différents examens et tout particulièrement aux baccalauréats mais aussi leurs familles, ne peuvent être les otages d'une situation imposée par le Gouvernement.

- Tout doit être fait pour que les élèves ne soient pas pénalisés.

Le SNEP propose donc aux enseignants concernés d'assurer la certification aux examens et d'exprimer simultanément dans les formes les plus appropriées leur solidarité avec les actions en cours et les personnels qui les animent.

S'agissant de la grève du 13 mai 2003, le SNEP appelle les enseignants d'EPS à y participer massivement. Les épreuves aux examens prévues à cette date doivent être repoussées à une date ultérieure.

Retraites : Un projet de régression sociale

Durée de cotisation pour une retraite à taux plein

La durée de cotisation augmente progressivement pour atteindre 40 annuités en 2008, 41 annuités en 2012 puis examen de la situation en 2012 et en 2016 pour les décisions d'augmentation futures. Comme dans le privé, le décompte se fait maintenant en trimestres (voir tableau). La valeur de chaque trimestre, donc de l'annuité baisse tous les ans puisque le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le pourcentage maximum de 75% augmente.

Exemple :

- En 2003 : $37,5 \times 2 \% = 75\%$
- En 2008 : $40 \times 1,875 \% = 75\%$

Décote : une pénalisation grave objectif, maintenir les salariés en activité au delà de 60 ans

Le droit de partir à 60 ans reste ouvert mais la pénalisation financière est importante, si l'intéressé ne totalise pas le nombre de trimestre requis pour une retraite à taux plein.

Cette décote instaurée dès 2004 sera progressive pour atteindre 1,5 % par trimestre manquant en 2013 (soit 6% par année manquante). Cette décote est fonction de 2 éléments :

- Soit du nombre de trimestres manquants à la date du départ en retraite (par rapport au nombre de trimestres requis).
- Soit du nombre de trimestres manquants entre la date à laquelle part le fonctionnaire et la limite d'âge de 65 ans. La situation la plus favorable est prise en compte. Pour la décote, dans la durée d'assurance sont prises en compte les années validées dans la fonction publique, y compris le congé parental ..., les années à temps partiel sont dans ce cadre décomptées comme des années pleines, les années validées dans les autres régimes ainsi que les bonifications.

Evolution de la durée de cotisation et de la valeur des annuités pour le calcul du montant de la pension

ANNEE	TRIMESTRES NECESSAIRES (1)	ANNUITES EXIGIBLES et Valeur année (1)	DECOTE	
			Par trimestre manquant	Par année manquante
2003	150	$37,5 \times 2 = 75\%$	0	0
2004	152	$38,5 \times 1,972 = 75\%$	0,15	0,6
2005	154	$38,5 \times 1,949 = 75\%$	0,30	1,2
2006	156	$39 \times 1,923 = 75\%$	0,45	1,8
2007	158	$39,5 \times 1,898 = 75\%$	0,60	2,4
2008	160	$40 \times 1,875 = 75\%$	0,75	3,0
2012	164	$41 \times 1,829 = 75\%$	1,35	5,4
2020	168	$42 \times 1,785 = 75\%$	1,5	6

(1) Pour une retraite à taux plein

La modalité spécifique d'application du coefficient d'anticipation (décote) entrera également en vigueur de façon progressive. Le nombre de trimestres manquants est limité par un maximum qui figure dans la loi.

Ex : pour quelqu'un qui partirait en 2004, une seule année de décote sera comptabilisée : en 2008, 2 années...

Période de référence

La pension était calculée par rapport à l'indice de traitement des 6 derniers mois d'activité. Désormais, la pension sera calculée sur la moyenne des indices correspondant aux emplois, grades, classes et échelons détenus depuis au moins 3 ans.

Revalorisation des pensions

Les pensions ne seraient plus revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice. Elles évolueraient en fonction de l'évolution des prix.

En cas de réforme statutaire pour les actifs, aucune retombée financière ne s'effectuerait sur les retraites. C'est à terme le risque d'un véritable décrochage des niveaux de vie entre les actifs et retraités.

Bonifications familiales

Une annuité pour enfant était comptabilisée pour les mères. Elle disparaît dans le nouveau code des pensions.

2 situations :

• Enfants nés avant le 1er janvier 2004

Cette bonification est conservée dans la plupart des cas. Elle est étendue aux hommes mais à condition d'avoir pris un congé d'au moins 2 mois pour élever l'enfant (congé de présence parentale, congés parentaux). Par contre, elle ne serait plus attribuée aux femmes pour des enfants qui seraient nés alors que celles-ci n'étaient pas fonctionnaires.

• Enfants nés après le 1er janvier 2004

La calcul est totalement différent. Ce sont les interruptions de travail ou les diminutions du temps de service pour élever un enfant de moins de 3 ans qui peuvent être l'objet de majorations.

Dans ce cadre et dans la limite de trois ans par enfant peuvent être pris en compte :

- Le temps partiel pour élever un enfant,
- Le congé parental,
- Le congé de présence parentale
- Une disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans.

La majoration de la pension de 10% pour les parents de trois enfants est maintenue (5% pour enfant au delà).

La cessation progressive d'activité est dans les faits supprimée

Après la quasi extinction du CFA, les conditions d'accès à la CPA sont totalement modifiées et vont à l'encontre de cette réduction progressive d'activité puisqu'elles obligent au contraire à prolonger l'activité au delà de 60 ans.

Actuellement, le droit était ouvert à 55 ans, après 25 années de service et un départ

mairie de Brest (29). On aura également manifesté à Montpellier, à Rouen ...

La publication " aux frais du contribuable " du livre de Luc Ferry n'est pas du goût de tout le monde ! Un " retour à l'envoyeur " est organisé, à charge aux IA et rectorats de transmettre à l'intéressé : dès le 6 à Rennes, à St Etienne (42) ou à l'IA du Loir et Cher, le 9 à Foix (Ariège), Rennes et Mont de Marsan, le 12 à Clermont Ferrand et Morlaix.

La question des examens est souvent évoquée, particulièrement par les enseignants d'EPS tant pour les épreuves ponctuelles (obligatoires ou optionnelles) que pour celles organisées en CCF. Ici, l'administration a décidé (à la demande du SNEP) le report des sessions d'examen " tombant " les jours de grève " nationale ". Ailleurs, on fait pression sur les présidents de jury et on compte sur les non-grévistes pour faire passer les examens (comme dans les Yvelines). Dans ce cadre, la note de service (publiée par le rectorat de Rouen) relative à l'arrêt Omont et sur la façon de l'appliquer n'est pas innocente. Le SNEP 17 a décidé d'être présent – avec banderoles et tracts – sur les lieux d'examen du Lundi 12 " pour faire débrayer les collègues convoqués le 13 ". Le S3 SNEP de Nice souligne la diversité des situations. Celui de Poitiers s'est adressé aux collègues pour dénoncer le refus de l'administration de déplacer les dates d'examens (les 6 et 3 mai) et pour leur rappeler leur droit de grève. Le S2 SNEP Moselle indique la gêne des collègues alors que dans le Finistère est évoquée la " rétention des notes ". Il faut aussi souligner que les enseignants d'EPS sont également confrontés à l'organisation de phases finales (départementales, académiques ou nationales) de différents championnats UNSS. Enfin, la journée du 13 est dans toutes les têtes, dans tous les tracts. Comme dans l'Herault où un appel intersyndical très large (FSU, UNSA Education, SNETAA, FAEN, CSEN, FO, FERCGT, SGEN CFTD, SUD et coordination des établissements du second degré en lutte) invite les personnels " à faire du 13 mai une grande journée de grève et de manifestation interprofessionnelles (public – privé) ". Le 13 Mai s'annonce historique !

Jean FAYEMENDIE

obligatoire à 60 ans. La CPA était rémunérée à 80%.

Dans le projet de loi, le droit à la CPA ne serait qu'à 58 ans après 33 années de cotisations et 25 années de services dans le public. Les bénéficiaires ne pourraient plus partir en retraite à 60 ans, mais quand ils pourront justifier de 40 annuités de durée d'assurance.

Deux possibilités seraient offertes :

- Un service à mi-temps rémunéré à 55%
- Deux années avec une quotité de 80% rémunérées à 85,7% puis les autres années avec une quotité de 60% rémunérées à 70%.

Les années en CPA comptent pour des années complètes (pour la durée d'assurance et l'application de la décote) mais comme temps partiel pour le montant de la retraite. Les intéressés pourraient demander à cotiser pour un temps plein.

Pour les enseignants déjà en CPA avant le 1er janvier 2004, ils conservent le bénéfice des dispositions antérieures mais peuvent demander à bénéficier dans un délai d'un an à compter de la date de promulgation de la loi d'un maintien d'activité au delà des 60 ans. Pour ceux nés en 1944 et 1945 : 61 ans

Pour ceux nés en 1946 et 1947 : 62 ans

Pour ceux nés en 1948 : 63 ans

Pour les enseignants d'EPS qui avaient plébiscité à 80% la possibilité d'un départ en CPA à 50 ans et qui utilisaient massivement cette disposition, les modalités nouvelles sont inacceptables.

Congé de fin d'activité

Pour ceux qui bénéficient d'un congé de fin d'activité, la pension sera liquidée selon les règles en vigueur à la date de l'entrée en congé de fin d'activité.

Prise en compte des années d'études

Il pourra être possible de racheter jusqu'à 3 années, des années d'études réalisées pour obtenir un diplôme permettant de se présenter à un concours de recrutement correspondant au premier emploi

détenu. Ce rachat s'effectuant dans des conditions neutres pour le régime de retraite, c'est l'intéressé qui supportera la totalité du coût. Le coût du rachat serait particulièrement dissuasif.

Bonification pour services hors d'Europe

La nouvelle rédaction de cet article supprime pratiquement ces bonifications. Ne seraient accordées des "bonifications de dépaysement que dans le cas de services civils accomplis hors du territoire national, dans des zones présentant des risques particuliers et pour des périodes définies par décret en Conseil d'Etat".

Primes et indemnités

Il y a refus d'intégrer les primes et indemnités pour le calcul du taux de pension. Il sera créé un régime public de retraite additionnel facultatif concernant tous les éléments de rémunération non pris en compte dans l'assiette de calcul des pensions. Le taux des cotisations ainsi que les modalités d'application seront précisées par décret en Conseil d'Etat. Cela exclut pratiquement de cette possibilité les collègues proches de la retraite.

Dominique DELIGNY

Echelonnement

La mise en œuvre de la réforme s'échelonne de 2004 (décote de 0,15 % par trimestre manquant avec un maximum de 4 trimestres), jusqu'en 2020 (décote de 1,5 % par trimestre manquant avec un maximum de 20 trimestres).

Ainsi, un collègue partant à 60 ans avec 37,5 annuités subirait une baisse de sa pension différente selon la date de départ.

Il n'y a plus de décote pour ceux ayant travaillé jusqu'à 65 ans.

Exemple n° 1

Date	Trimestres requis	Trimestres manquants	Taux décote	Taux de remplacement	Diminution en % du montant de la retraite
2004	152	2	0,15	73,791	- 1,6
2008	160	8	0,75	66,203	- 11,7
2012	164	12	1,35	58,274	- 22,3
2016	166	16	1,5	53,214	- 29,0
2020	168	18	1,5	51,015	- 32,0

Situation en 2003 : taux plein, c'est à dire 75 % du traitement brut de référence.

Lecture du tableau : partant en 2004, ce collègue aura un taux de remplacement de 73,8 % et subira une baisse de 1,6 % par rapport aux

règles en vigueur en 2003.

Le nombre de trimestres manquants est limité par un maximum qui figure dans le projet de loi : ainsi, en 2012, avec 37,5 annuités, il manquerait 164 - 150 trimestres, soit 14. Le maximum prévu par le projet de loi est de 12.

Exemple n° 2

Date	Trimestres requis	Trimestres manquants	Taux décote	Taux de remplacement	Diminution en % du montant de la retraite
2004	152	4	0,15	68,655	- 1,96
2008	160	8	0,75	61,789	- 11,7
2012	164	12	1,35	54,389	- 22,3
2016	166	16	1,5	49,666	- 29,0
2020	168	20	1,5	46,196	- 34,0

Un collègue partant à 60 ans avec 35 annuités, limite d'âge 65 ans. En

Si cette réforme est progressive, il ne faut pas masquer la gravité de la mise en place de décote et de l'al-

2003, le taux de remplacement est de 70 % de traitement brut de référence.

longement de la durée de cotisation qui aboutissent à une diminution importante du niveau de pension.



Contrairement à ce qu'affirme le premier ministre :

il existe des alternatives

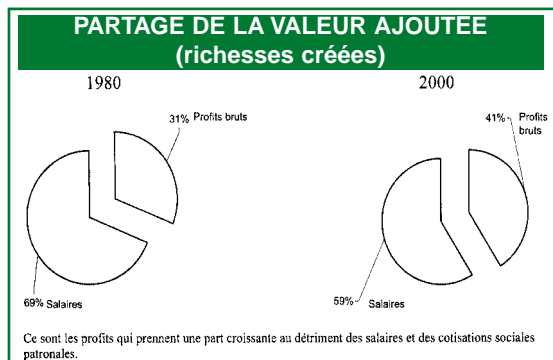
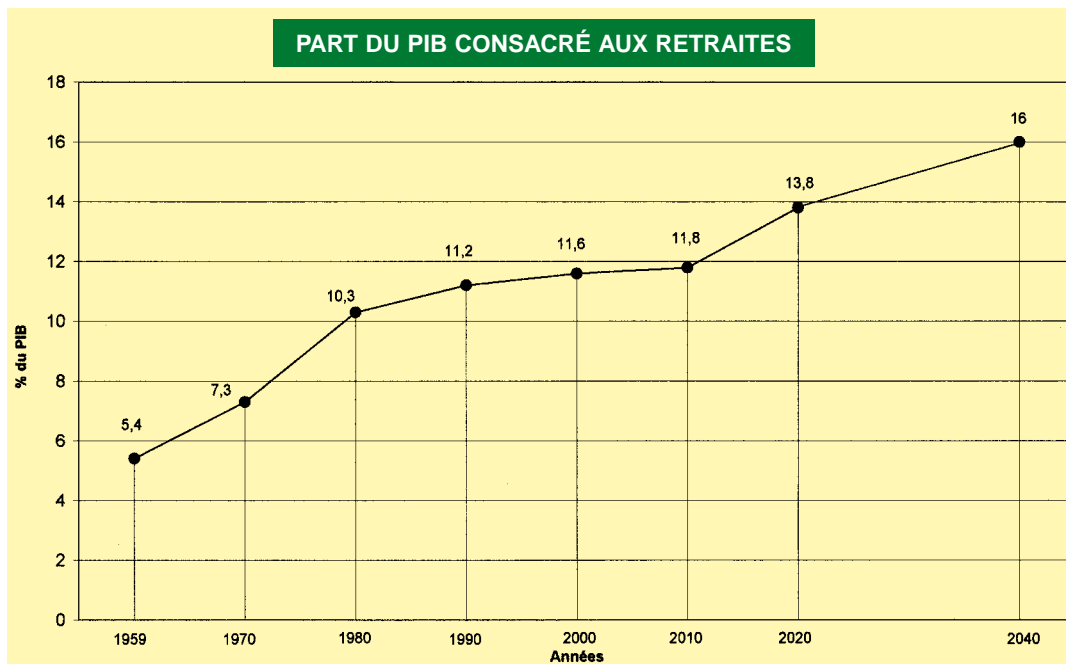
Les propositions gouvernementales portent uniquement sur l'allongement de la durée de cotisation et la baisse du niveau des pensions. Il refuse toute augmentation de financement par les prélèvements obligatoires, s'alignant ainsi sur la position du MEDEF.

A l'opposé de cette politique sociale, régressive, nous proposons une autre alternative qui permet de maintenir pour tous (public et privé) un taux de remplacement à 75 % à 60 ans, pour 37,5 annuités et demi de cotisations et d'améliorer la situation des retraites les plus basses.

Le conseil d'orientation des retraites a démontré :

Qu'aujourd'hui, les dépenses de retraites correspondent à 12% de la richesse nationale. Elles passeraient à 16 % en 2040, soit 4% de plus ou 6,5 % de plus en annulant les régressions intervenues pour le secteur privé.

Consacrer une part plus importante des richesses créées pour financer les retraites, c'est possible. D'autant plus que le revenu national (PIB) devrait doubler d'ici 2040.



Durant les 40 dernières années, la part du PIB consacrée aux retraites est passée de 4 à 12 %, sans créer de catastrophe. Pour cela, il faut développer une politique de l'emploi dynamique qui permette de réduire les coûts liés à l'indemnisation du chômage (depuis de nombreuses années, les seules dépenses pour l'emploi représentent annuellement plus de 3 % du PIB), et consacrer une partie des gains de productivité aux retraites. Il faudrait y consacrer 1/5ème des gains annuels de productivité, évalués à 1,6 % par an dans le scénario central du COR.

Oui, il est possible de mettre en place de nouveaux financements. C'est un choix collectif parfaitement réalisable qui suppose :

- Une véritable politique de l'emploi,
- Une réforme fiscale qui permette d'accroître les ressources publiques dans le sens d'une meilleure redistribution (prélèvement portant sur l'ensemble des revenus et notamment les revenus financiers, une hausse des cotisations des salariés).
- Un partage des richesses plus favorable aux revenus du travail (voir graphique).

Dominique DELIGNY

Mouvement Intra

Tous les collègues candidats au mouvement Intra académique (1) sont invités à adresser le double de leur dossier (y compris la copie des pièces justificatives) aux responsables du SNEP de l'académie concernée. Le suivi des demandes ne peut être assuré que sur la base des informations transmises.

(1) Mutés à l'Inter, victimes d'une mesure de carte scolaire et candidats volontaires à une mutation au sein de l'académie.



Détournement de la couverture du livre de L. Ferry

DIPLOME

Université Paris VI
Pitié Salpêtrière

Préparation au diplôme d'université de biologie de l'entraînement sportif.

Durée des études : 1 an
Cours répartis sur 10 journées de 8 h.

Renseignements et pré-inscriptions :

De mai à septembre
M.G.Fouquesolle

Département des APS
Université P.et M.Curie

4 Pl.Jussieu, 75005 Paris
tel et fax : 01 44 27 59 95

Mel : gerard.fouquesolle@admp6.jussieu.fr